

Déclaration intersyndicale des élus du personnel à la CAPD du 24 mars 2009

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous venons d'apprendre la suppression de la totalité de nos décharges exceptionnelles d'élus du personnel soit 360 jours par an.

Or si nous totalisons le temps qui doit être accordé à la tenue des différentes commissions et groupes de travail nous arrivons à 250 journées.

Ce qui représente un différentiel de 110 journées, soit moins d'une décharge.

Or ces calculs ne tiennent pas compte du temps consacré à recevoir et accompagner des personnels, du travail effectué en amont de différentes instances (vérification des barèmes,...), du temps passé à intervenir sur les erreurs commises par l'administration (ex Trop perçus).

Or ce travail réalisé par les élus du personnel en dehors des CAPD représente un gain qualitatif et quantitatif pour l'administration.

La suppression de nos décharges est une nouvelle atteinte au paritarisme qui est déjà passablement remis en cause par la diminution du nombre d'instances consultatives.

Le fonctionnement acquis par accord des syndicats et de l'administration a permis de ne pas gêner le service d'enseignement dans un département de plus de 8000 collègues.

La régularité de la décharge des élus du personnel par une même personne permet une continuité de service et la garantie de la qualité des enseignements.

D'ores et déjà l'administration rencontre des difficultés pour remplacer les élus du personnel lorsque les réunions se tiennent un autre jour que le mardi. Les élus qui siègent par convocation ne sont pas systématiquement remplacés cf. CTPD du 17 mars 2009.

Les élus du personnel prennent déjà sur le temps propre pour siéger (CDEN, dépassement horaire des commissions).

Afin de nous permettre d'exercer notre rôle d'élus sans perturber le bon fonctionnement des écoles ni la qualité des apprentissages de nos élèves, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le rétablissement des décharges exceptionnelles d'élus du personnel communément instaurées dans notre département.